



Home (<https://www.aefinfo.fr/>)| Social / RH (<https://www.aefinfo.fr/depeches/social-rh/>)| Fonction publique (https://www.aefinfo.fr/social-rh/fonction_publicue/)| **Dépêche n°682346**

Les syndicats réclament des moyens supplémentaires pour faire fonctionner l'action sociale interministérielle

"Les instances du Cias (Comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État) et des Srias (sections régionales interministérielles d'action sociale) ainsi que les services administratifs en charge de l'ASI" doivent fonctionner "avec tous les moyens nécessaires pour garantir une pleine efficacité de ces prestations. Tel n'est pas le cas actuellement", a déploré l'ensemble des syndicats siégeant au comité interministériel d'action sociale lors de la dernière séance de l'année et de la mandature, le 26 octobre 2022. Lors de ce comité, l'administration a fait savoir que l'année 2022 devrait finalement se clore avec un décalage d'environ 3 M€ de moins. Les crédits devraient à nouveau progresser en 2023.



Depuis 2019, les crédits ont progressé pour les restaurants interadministratifs en raison du plan de rénovation des cités administratives. Strem

Malgré une meilleure consommation des crédits et un budget en augmentation régulière depuis plus années, l'action sociale interministérielle nécessite des moyens supplémentaires. En ouverture de la dernière séance plénière du Cias de l'année mais aussi de la mandature (lire encadré), toutes les organisations syndicales représentatives de la fonction publique de l'État (FGF-FO, FSU, Unsa, CFDT, CGT, Solidaires et CFE-CGC) ont réclamé dans une déclaration commune davantage de moyens.

"Face aux crises économiques, énergétiques, climatiques" et, dans un contexte d'inflation, "à la baisse continue du pouvoir d'achat, l'action sociale doit plus que jamais répondre, au travers de ses différentes prestations, aux besoins de tous ses bénéficiaires potentiels". "Ce qui implique aussi que les instances du Cias et des Srias (1) ainsi que les services administratifs en charge de l'ASI fonctionnent avec tous les moyens nécessaires pour garantir une pleine efficacité de ces prestations", estiment les sept organisations syndicales. Or "tel n'est pas le cas actuellement et les engagements pris au niveau de la fonction publique en 2016 en prévision de la réforme territoriale n'ont pas été tenus", dénoncent-elles.

Personnels dédiés réclamés

Par conséquent, elles estiment nécessaire "d'une part que l'administration mette en région et au plan national les moyens en personnel dédiés à la mise en œuvre de l'action sociale interministérielle et d'autre part qu'elle réponde aux revendications légitimes des organisations syndicales sur la question des moyens des instances". Elles en listent

plusieurs :

- "Prévoir l'élection d'un ou une présidente ainsi qu'un ou une vice-présidente dans chaque Srias ;
- désigner deux suppléants par titulaire en Srias, à l'instar du Cias ;
- faire bénéficier aux président.es et vice-président.es de Srias une décharge / facilité de service à hauteur 80 % d'un ETP ;
- faire bénéficier d'une décharge/ facilité de service a minima à hauteur 80 % d'un ETP aux coanimatrices et co-animateurs du Cias issus de la parité syndicale ;
- faire appliquer de la même façon par l'ensemble des ministères les décharges/ facilités de service attribuées aux personnels impliqués dans les instances de l'ASI."

Les sept syndicats rappellent également "l'impérieuse nécessité d'une communication sur toutes les prestations d'action sociale dont elles ne voient toujours pas la concrétisation" et "souhaitent que tous les agents mais aussi les retraités soient effectivement destinataires de cette communication sans que celle-ci ne soit entravée à aucun échelon".

Difficultés d'exercice des missions

"Les Srias font face à une double difficulté : la faiblesse des moyens des PFRH et la difficulté à pourvoir des postes, qui sont lourds en termes de missions. C'est la raison pour laquelle nous demandons notamment une décharge de 80 % d'un temps plein pour les postes de président et de vice-président. Certains préfets demandent même une décharge de 100 %", explique Agnès Van Luchen, co-animatrice de la commission permanente budget et représentante FSU.

"Nous constatons des difficultés au niveau des PFRH concernant notamment l'application de gestion des berceaux. Certaines régions externalisent d'ailleurs cette gestion, ce qui ne nous satisfait pas", abonde René Dassonville, président du Cias et représentant de Solidaires Fonction publique. Selon l'administration, un texte réglementaire serait en cours de réflexion concernant des décharges de service pour les présidents et vice-présidents de Srias et des co-animateurs du Cias, rapportent plusieurs syndicats.

Une moindre sous-consommation

Cette dernière séance plénière était avant tout consacrée au bilan 2019-2022 et à l'analyse du budget 2022 de l'action sociale interministérielle et en particulier de la consommation des crédits. Alors que la DGAFP avait laissé entendre en octobre que l'année pourrait se solder par une surconsommation des crédits de l'ordre de 4 millions d'euros (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/680889>)) – ce qui aurait marqué une rupture après des années de sous-consommation –, 2022 devrait finalement s'achever sur un écart de 3 millions d'euros (pour des crédits disponibles de 141 millions d'euros), ce qui est inférieur aux sous-consommations constatées les années précédentes (5,7 millions d'euros en 2021 et 5 millions d'euros en 2020).

"Nous devrions terminer l'année avec un taux de consommation d'environ 97 % ce qui serait déjà exceptionnel. Mais persistent des incertitudes notamment en raison des travaux des RIA (restaurants inter-administratifs)", commente René Dassonville. L'écart de consommation par rapport au budget 2022 est en effet dû à en partie au programme de rénovation des cités administratives, dont le décalage affecte le lancement de la rénovation des restaurants inter-administratifs, explique Agnès Van Luchene.

Un budget en amélioration mais sous surveillance

Par ailleurs, les organisations syndicales demandent toujours l'amélioration de plusieurs prestations. "Les barèmes d'accès aux prestations de l'action sociale interministérielle (ASI) sont trop rarement révisés. Seuls, le Cesu garde d'enfants 0-6 ans et les chèques-vacances l'ont été une seule fois lors des quatre dernières années", relève ainsi l'Unsa Fonction publique dans son compte rendu. À l'instar d'autres syndicats, la CFDT Fonctions publiques demande également la révision de la circulaire de 1998 sur les prestations interministérielles, "une vraie politique du logement pour les fonctionnaires" (une mission est en cours (<https://www.aefinfo.fr/depeche/681062>) sur le sujet jusqu'à l'été 2023), et, outre l'augmentation du nombre de berceaux, la création de crèches dans les cités administratives.

Cependant, salue la co-animatrice de la commission budget, "le budget de l'ASI a progressé de 30 millions d'euros en quatre ans". Il est en effet passé, en exécution, de 111 millions d'euros en 2019, à 119 millions d'euros en 2020, puis près de 128 millions d'euros et 137 millions d'euros les deux années suivantes, "après une baisse régulière depuis 2012". Et en 2023, il devrait encore progresser. Le budget global serait ainsi porté à 155 millions d'euros, rapporte la CFDT, contre près de 146,1 millions d'euros cette année. Le bleu budgétaire annexé au PLF pour 2023 fixe à 149,2 millions d'euros les crédits de paiement dont, notamment, 38,6 millions d'euros pour les chèques vacances, 41,1 millions pour le Cesi¹ 15,3 millions pour l'aide au logement (dont 14,4 pour l'AIP) et 6 millions pour les Srias.



Un nouveau Cias installé au printemps 2023

La séance plénière du Cias du 26 octobre 2022 était la dernière de l'année mais aussi de la mandature. Le comité sera en effet renouvelé en 2023 à l'issue des élections professionnelles de décembre prochain. L'installation de la nouvelle équipe devrait, comme en 2019, avoir lieu en mars ou en avril prochain (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/605008>)) après quoi seront nommés les co-animateurs syndicaux des commissions permanentes thématiques (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/606001>)). La présidence, dévolue à une organisation syndicale, changera de couleur, conformément à ses règles de fonctionnement. Après la CFDT, la CGT et Solidaires, elle devrait revenir à FO. Le poste de président avait fait l'objet d'une élection (et non plus d'une nomination) pour la première fois en 2015 (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/499118>)).

(1) Les Srias sont des instances consultatives instituées au niveau régional placées auprès du préfet de région et sous la direction du Cias.

Etat – Opérateurs (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21356>) Financement - Budget (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21298>)
Ressources humaines (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21305>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSOCIAL_RH ([HTTPS://TWITTER.COM/@AEFSOCIAL_RH](https://twitter.com/AEFSOCIAL_RH))

Dépêche n° 682346  5 min de lecture

Par Clarisse Jay **Publiée le 16/11/2022 à 17h29**

